



Séparation des biens rétractation

Par **CarolAnnDub**, le **01/12/2015** à **16:34**

Bonjour à tous,
Ma mère est en pleine procédure de divorce et a signé le 13 Octobre 2015 un papier stipulant qu'elle souhaitait devenir seule propriétaire de la maison et, par conséquent, qu'elle y resterait ou qu'elle s'occuperait de la vendre. Or cette maison tombe en ruine et elle regrette d'avoir signé ce document car le notaire lui a adressé un nouveau document à signer dans lequel il est mentionné : "l'attributaire du bien objet des présentes déclare vouloir faire son affaire personnelle de ces dispositions et s'interdire tout recours à ce sujet contre son co-partageant". Or la maison ne peut être vendue en l'état et nécessite absolument des travaux pour pouvoir réaliser la vente. Je voudrais savoir si elle a une possibilité de se rétracter quant à cette décision? Si oui, de quelle manière?
Merci de votre aide

Par **amajuris**, le **01/12/2015** à **18:22**

bonjour,
cela nécessite de renégocier la convention avec le co-partageant, en cas de refus je ne vois pas de recours.
il semble curieux que votre mère ait voulu devenir propriétaire de ce bien sachant qu'il nécessitait des travaux qu'elle ne pouvait ignorer puisqu'elle l'occupe.
salutations